

**AVIS DE RECRUTEMENT  
D'ADJOINT-E TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
PAR LA VOIE CONTRACTUELLE  
OUVERT AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

**SESSION 2023  
J- Adjoint-e en gestion administrative**

**Arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements**

- Établissement recruteur :** Université Bretagne Sud
- Nombre de postes à pourvoir :** 1
- Conditions de candidature :** Remplir les conditions générales fixées par la loi portant droits et obligations des fonctionnaires (loi 83-634 du 13 juillet 1983)  
Pas de condition de diplôme  
Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)  
Présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé
- Modalités de recrutement :** Examen des dossiers de candidature par une commission de sélection puis audition par la même commission des candidat-e-s sélectionné-e-s
- Contenu du dossier :** Un dossier de candidature accompagné des pièces justificatives  
Un curriculum vitae détaillé relatif aux formations suivies et aux expériences professionnelles acquises  
Une lettre de candidature à l'emploi
- Date limite d'envoi des dossiers de candidature :** jeudi 27 avril 2023 (cachet de la poste faisant foi)
- Ils doivent être adressés à :** Université Bretagne Sud  
Direction des Ressources Humaines  
Pôle de gestion des personnels BIATSS  
27, rue Armand Guillemot  
CS 7030  
56321 Lorient Cedex

**Tout dossier de candidature parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date limite de dépôt ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet sera refusé (veiller à l'apposition du cachet lors du dépôt).**

Les candidat-e-s sélectionné-e-s seront convoqué-e-s courant juin par mail.  
La date des auditions sera fixée ultérieurement.

Un certificat médical établi par un médecin agréé sera exigé avant la signature du contrat. Le contrat est passé pour une période d'un an. La titularisation est prononcée si la personne recrutée a fait la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :**  
Laurence PERENNES  
Ludivine MERLIER  
Pôle de gestion des personnels BIATSS  
02.97.87.66.22 – 02.97.87.66.23  
[drh.concours@listes.univ-ubs.fr](mailto:drh.concours@listes.univ-ubs.fr)

